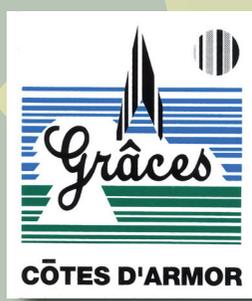


Grâces



Grâces en fête



Bulletin Municipal .septembre 2016 . n°51
Édité par la mairie de Grâces

Bibliothèque Heures d'ouverture

Mardi : 16 h -18h30
Mercredi : 11 h -12 h et 14 h - 15 h
Vendredi : 16 h-18 h
Samedi : 10 h -12 h

Tél. :02 96 43 99 90

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Le Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.

Le Mercredi et Le Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h25.

Le Samedi de 9h à 12h, sauf pendant l'été et les vacances scolaires.

Contact mairie : 02 96 40 21 21

<http://www.graces.fr/>

POMPIERS : 18

Depuis un portable, composez le 112

**Dentiste de garde le dimanche matin de 9 h à 12 h
Appeler la gendarmerie qui vous donnera le numéro de téléphone du dentiste de garde.**

**Gendarmerie : 17
ou 02 96 43 71 14**

**CENTRE ANTI - POISONS
02.99.59.22.22.**

SAMU – Médecin de garde : 15

Les permanences des élus

Yannick Le Goff : lundi de 15 h à 17 h, et jeudi de 9 h à 12 h
Michel Lasbleiz : mardi de 10 h à 12 h
Nolwenn Briand : samedi de 10 h à 12 h.
Jean Yves Péru : vendredi de 14 h à 16h30.
Alain Lachiver : mercredi de 10 h à 12 h

Chenil service

Tarifs TTC au 1er janvier 2013

- Forfait fourrière : 85 €
- Tatouage ou dermatographie : 55.50 €
- Identification puce électronique : 65 €
- Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour animal mordeur ou griffeur : 78 €
- Vaccin rage + passeport : 41 €

Contact : la mairie au 02 96 40 21 21

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers. Ces frais seront à la charge du propriétaire.

Sommaire

Page 2 : informations mairie
Page 3: le mot du Maire
Pages 4 à 10: le conseil municipal
Pages 11 à 13 : infos mairie
Pages 14 à 17 : les écoles
Pages 18 à 21: Guingamp Communauté
Pages 22 et 25 : infos mairie
Page 26 et 27 : vie communale
Pages 28 et 39 : les associations
Page 40 : l'agenda

École Maternelle :

2, place André Bardoux 22200 GRÂCES

Tel : 02.96.44.18.78

maternelle.graces@orange.fr

École élémentaire :

26, rue de l'église 22200 GRÂCES

Tel : 02.96.21.00.41

Publication

**MAIRIE DE GRÂCES
4 PLACE ANDRÉ BARDOUX
22200 GRÂCES**

TÉL. 02 96 40 21 21

EMAIL :

accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr

**Directeur de la publication :
Yannick Le Goff**

**Secrétaire de Rédaction :
Nolwenn Briand**

**Impression :
Reprocopy
Venelle de la Caserne
22 200 Guingamp**

Tirage : 1300



Le mot du Maire

Gracieuse Gracieux,

En ce début d'année nous avons mis en place des réunions de quartiers et fait appel aux bonnes volontés pour devenir référents de quartiers.

C'est un bon début, même si un quartier en est encore dépourvu. Une première réunion de travail a eu lieu au mois de juin.

Le comité des fêtes « GRACES ANIMATIONS » est maintenant sur les rails

Un premier spectacle a eu lieu à la salle multiculturelle le 22 Avril et la fête de GRACES le 25 juin sous un soleil radieux. De nombreuses animations et le feu de la Saint Jean ont attiré les amoureux de Grâces.

Je tiens à remercier Mme LE GOAZIOU la présidente et toute son équipe pour leur investissement.

Bienvenue à une autre association, le cercle celtique des lanceurs de couteaux et son président Jean-Yves GAUTIER .

La bonne santé de nos associations n'est pas une nouveauté, les twirleuses l'ont encore démontré en obtenant à VICHY deux titres de championne de France, une médaille d'argent et deux de bronze.

Bravo aux lutteurs de la Skol Gouren pour leur titre de championne d'Europe.

Une fête des associations sera mise en place dans le dernier trimestre 2016.

Plusieurs artistes sont venus exposer leurs réalisations pour le plus grand bonheur des amateurs d'art .

J'aime autant que vous ma commune, et ma volonté n'est pas d'y mettre le feu ou de la brader.

L'intercommunalité va se transformer, Guingamp communauté va disparaître

Entre Paimpol Guingamp et Callac il faudra que notre commune existe.

C'est pourquoi j'avais proposé aux maires de notre territoire d'entamer une réflexion pour se regrouper.

Malheureusement il y a beaucoup de divergences d'opinions et la discussion n'a pas pu s'engager.

Seul le maire de Guingamp a accepté de participer à cette réflexion.

Je peux vous assurer que je mettrai un point d'honneur à vous donner toutes les informations pour que chacun connaissent les avantages et les inconvénients d'une éventuelle fusion.

Mais sachez que le jour où UN journaliste a parlé de fusion imminente nous n'avions en aucun cas entériné ce projet .Et malgré les tensions toute notre équipe continue de travailler.

Je vous souhaite une très bonne rentrée 2016.

YANNICK LE GOFF
MAIRE DE GRACES



Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Lamine NDIAYE intègre le conseil municipal à la place de Madame BARRACHIN qui avait présenté sa démission en décembre dernier.

Monsieur NDIAYE la remplacera à la commission Travaux. En ce qui concerne les autres commissions dans lesquelles Madame BARRACHIN avait été élue, Monsieur le Maire indique que Monsieur CRASSIN, en tant qu'adjoint, prendra sa place. Il s'agit des commissions « Urbanisme », « Culture et Patrimoine », « Relation avec les artisans, commerçants et industriels ».

Madame BARRACHIN représentait également la commune dans la commission « développement économique » de Guingamp Communauté. Monsieur LACHIVER est désigné pour représenter la commune de Grâce dans la commission « développement économique » de Guingamp Communauté.

Motion de soutien en faveur des agriculteurs et de leurs familles

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de soutien aux agriculteurs et leurs familles. Il donne lecture de la motion.

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

Les élus qui le désiraient ont pu signer cette motion.

Opération de dévoiement du réseau d'eaux pluviales ZI de Grâce – passation d'une convention avec la communauté de communes de Guingamp

Monsieur PERU informe le conseil municipal qu'afin de permettre l'extension du garage automobile BAHEZRE, il est nécessaire de procéder au dévoiement des réseaux publics d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales qui passent dans la parcelle AL n° 31 située route de Sainte Croix à Grâce.

Guingamp Communauté ayant pris la maîtrise d'ouvrages des travaux dont il est question, un appel d'offres a été lancé. Le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant total de 126 502.46 € HT dont 18 140 € HT pour le réseau d'eaux pluviales, 21 768€ TTC.

La compétence eaux pluviales étant du ressort de la commune, il est proposé de passer une convention avec Guingamp Communauté qui réalisera l'ensemble des travaux de dévoiement des réseaux et refacturera à la commune les dépenses liées au réseau d'eaux pluviales.

Conseil municipal du 4 avril 2016

Refacturation de l'élagage des arbres

Monsieur PERU explique au conseil municipal qu'une campagne d'élagage des arbres a été lancée sur la commune. Un recensement des parcelles sur lesquelles un élagage est nécessaire a également été effectué. Les propriétaires des parcelles en question ont été contactés par courrier afin de savoir s'ils acceptent que la société Geffroy intervienne et que le coût des travaux leur soit refacturé. Le coût total des travaux étant de 7 560 € TTC pour 90 heures de travail, Monsieur PERU demande au conseil municipal d'autoriser la refacturation de l'élagage aux différents propriétaires sur la base de 84 € TTC de l'heure.

Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur LASBLEIZ, Adjoint aux Finances, propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau que les années précédentes c'est-à-dire :

Taxe d'Habitation	16,68 %
Taxe Foncière sur le Bâti	18,88 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	57,88 %

Conseil municipal du 13 avril 2016

Contrat de prestation de service pour la vérification et l'entretien des poteaux et bouches d'incendie

Monsieur PERU informe le conseil municipal que Suez Eau France lui a transmis un contrat de prestation de service pour la vérification et l'entretien des poteaux et des bouches d'incendie. En effet, la compétence en matière de vérification des hydrants relève des communes et non pas des EPCI. La négociation du contrat de délégation de service public de l'eau potable avec Guingamp Communauté a permis de définir un prix unique pour l'ensemble des six communes à savoir 62 € HT par poteau ou bouche incendie vérifié(e).

Pour la commune de Grâce, le coût de cette vérification annuelle s'élèverait ainsi à 2 976 € HT soit 3 571.20 € TTC pour 48 poteaux et bouches incendie

Dénomination des rues du lotissement des Bosquets

Monsieur le Maire rappelle que la commission urbanisme réunie le 17 février a procédé à la dénomination des rues du lotissement des Bosquets.

La commission urbanisme propose donc les noms suivants :

- Allée Florence ARTHAUD
- Rue Eric TABARLY
- Rue René DUGUAY TROUIN
- Impasse Robert SURCOUF

Subvention accordées

A.S. Grâces 8 985 €
A.S. Grâces Veterans 150 €
Cyclo Club De Grâces 160 €
Grâces Gym 397 €
Grâces Twirling Club 2500 €
Gras'andro 159 €
Tennis Club De Grâces 1 350 €
Tennis De Table Grâces - Le Merzer 2 296 €
La Vie Montante 125 €
Association Billard Club Le Shooter 156 €
Club Des Grâcieux 800 €
Grâces Culture Et Multimedia 5 600 €
Grâces Culture Et Multimedia 4 000 €
Grâces Detente 188 €
Grâces Rando 314 €
Ste Communale De Chasse De Grâces 335 €
Fnaca Grâces 341 €
Ufac Grâces 191 €
E Graces 160 €
Grâces Animation 4 000 €
Association Ensemble Moins Cher 22 150 €
Canoe Kayak Club Guingampais 45 €
Scb Gym 105 €
Trégor Goëlo Athlétisme (Sect° E.A.A.) 90 €
Cap Sports (Acdasc) 5 020 €
Taisho Dojo Karaté Guingamp 30 €
146e Section Des Medailles Militaires 50 €
Association Des Parents D'eleves De Grâces 4700 €
Club D'escalade Armor Argoat 30 €
Chambre Des Métiers Des Côtes D'armor 200 €
Chambre Des Métiers Du Morbihan 50 €
Bâtiment Cfa 22 150 €
Foyer Socio Educatif Collège Camus 200 €
Rased 243 €
La Rose Espoir (Lutte Contre Le Cancer) 100 €
Rêves De Clown 100 €
Comite Cantonal Service Aux Personnes 873 €
A.P.A.J.H 50 €
Assoc. Dep. Protection Civile 56 €
Centre D'aide Alimentaire Pays De Guingamp 2 469 €
Centre D'information Sur Les Droits Des Femmes Et Des Familles 56 €
Croix Rouge Francaise (Antenne Guingamp) 56 €
Prévention Routiere 52 €
Restos Du Cœur 243 €
Secours Catholique 56 €
Secours Populaire 56 €
Jalmalv 50 €
Pompier International Des Côtes D'Armor (Pica) 75 €
Mouv'ensemble 40 €
Association Des Maires De France 866.80 €
Skol Gouren Roc'h Ar Big – Louargat 75 €

Le programme de réfection de voirie 2016

Le conseil municipal a confié à l'entreprise Eurovia la réalisation du programme de réfection de voirie annuel. Les lieux d'intervention retenus sont les suivants : rue de Brugou-Bras, voie communale Le Brugou, venelle de Runenou, rue de Keribot, rue de Gourland, parking Pen-an-Croissant.

Des purges, sortes d'interventions très localisées, sont également prévues rue du Collège. Le coût des travaux est estimé à 83 968 € TTC.

Nouveaux horaires des temps d'accueil périscolaire

Le mardi de 14h30 à 16h30

Le vendredi de 15h30 à 16h30

FINANCES MUNICIPALES

Le 13 avril dernier le conseil municipal a majoritairement validé les comptes 2015 et approuvé le budget 2016.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

FONCTIONNEMENT

Le résultat net de fonctionnement est de 403 199.39€.

Les impôts locaux représentent 69.76% des recettes.

Les charges à caractère général, 29.16%, les charges de personnel 56.68% des dépenses.

La capacité d'autofinancement nette CAF, (c'est-à-dire après règlement des emprunts : 183 673.00€) est de 129 001.00€.

Celle-ci mesure la capacité de la commune à financer ses dépenses d'investissement.

La fibre optique, réglée d'avance sur 2 ans (320 000€ environ), et la baisse des dotations de l'état (58 830€ en 2015) justifie la diminution de la CAF depuis 2 ans.

Du coup, elle est inférieure aux moyennes régionales et nationales par habitants.

Grâces : 51€/habitants

Région : 127€/habitants

France : 96€/habitants.

Notre fond de roulement qui correspond à nos stocks, créances et trésorerie, moins les dettes à court terme est de 686 070€, soit quatre mois de fonctionnement.

Elle est de 273€/habitants, 274€ pour la région et 336€ pour toute la France.

INVESTISSEMENT :

Le résultat net 2015 est de 282 871.20€

En additionnant les résultats 2015 (fonctionnement et investissements, moins les restes à réaliser 2015) le résultat net de clôture est de 516 812.25€.

Notre encours des dettes bancaires (essentiellement emprunts) est de 2 200 231€ soit 877€ par habitant, (786€ pour le département, 738€ pour la région et 679 pour la France).

Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2012. La dernière échéance d'emprunt est fixée au 25/02/2031.

BUDGET 2016

Le budget est de 2 212 777.30€ en fonctionnement et 1 485 731.40€ en investissement.

Parmi les dépenses d'investissement importantes sont prévues :

Voirie : 124 000.00€

Etude projet école élémentaire : 20 000€

Signalétique ZI : 40 000€

Acquisition foncière : 54 000€

Matériel informatique : 26 000€

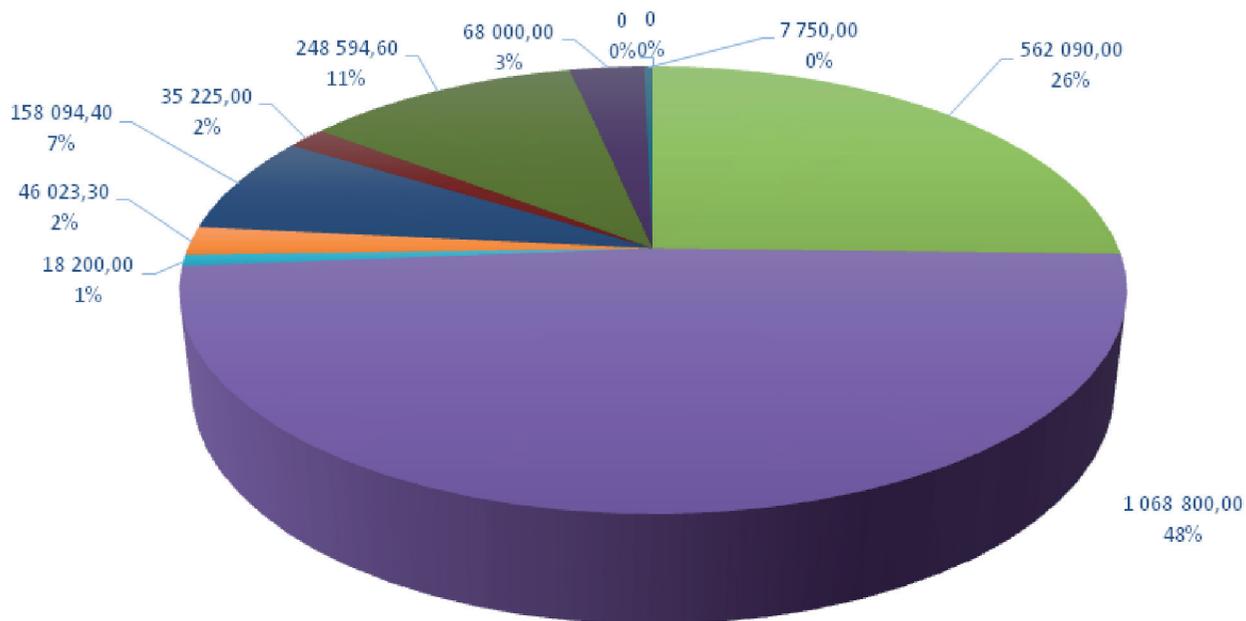
Aménagement aire de loisir de Kerpaour : 25 000€

Eclairage public (ballons fluorescents) : 40 000€

Remboursement emprunts : 183 500€

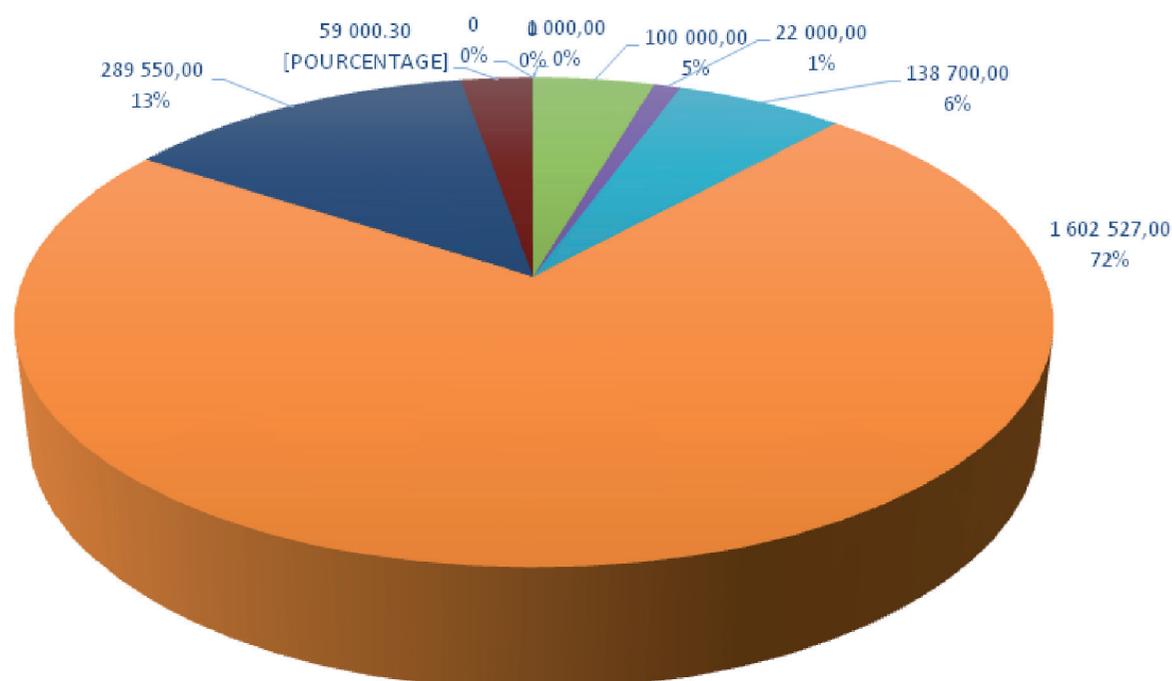
Budget communal 2016

Dépenses de fonctionnement 2 212 777.30 €



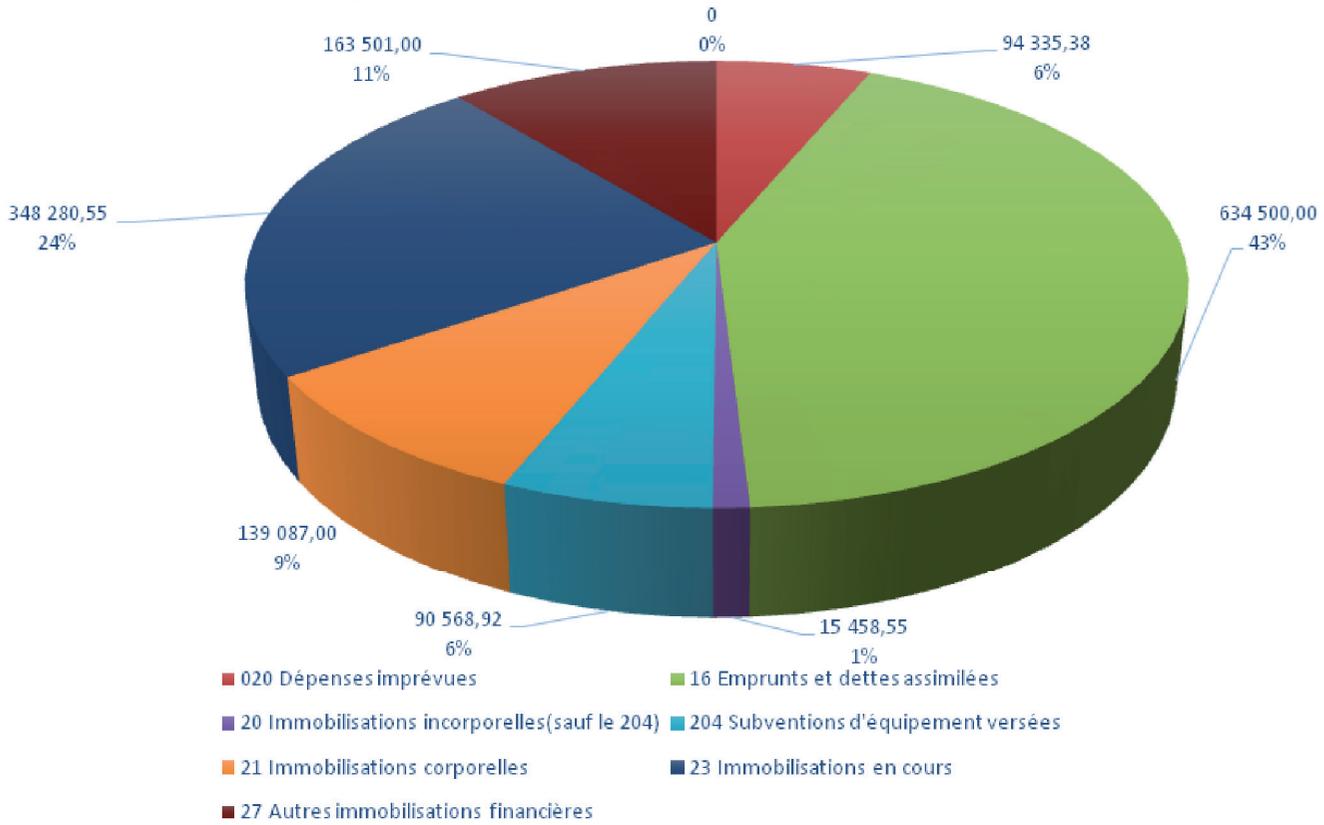
- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 022 Dépenses imprévues
- 023 Virement à la section d'investissement
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles

Recettes de fonctionnement - 2 212 777.30 €

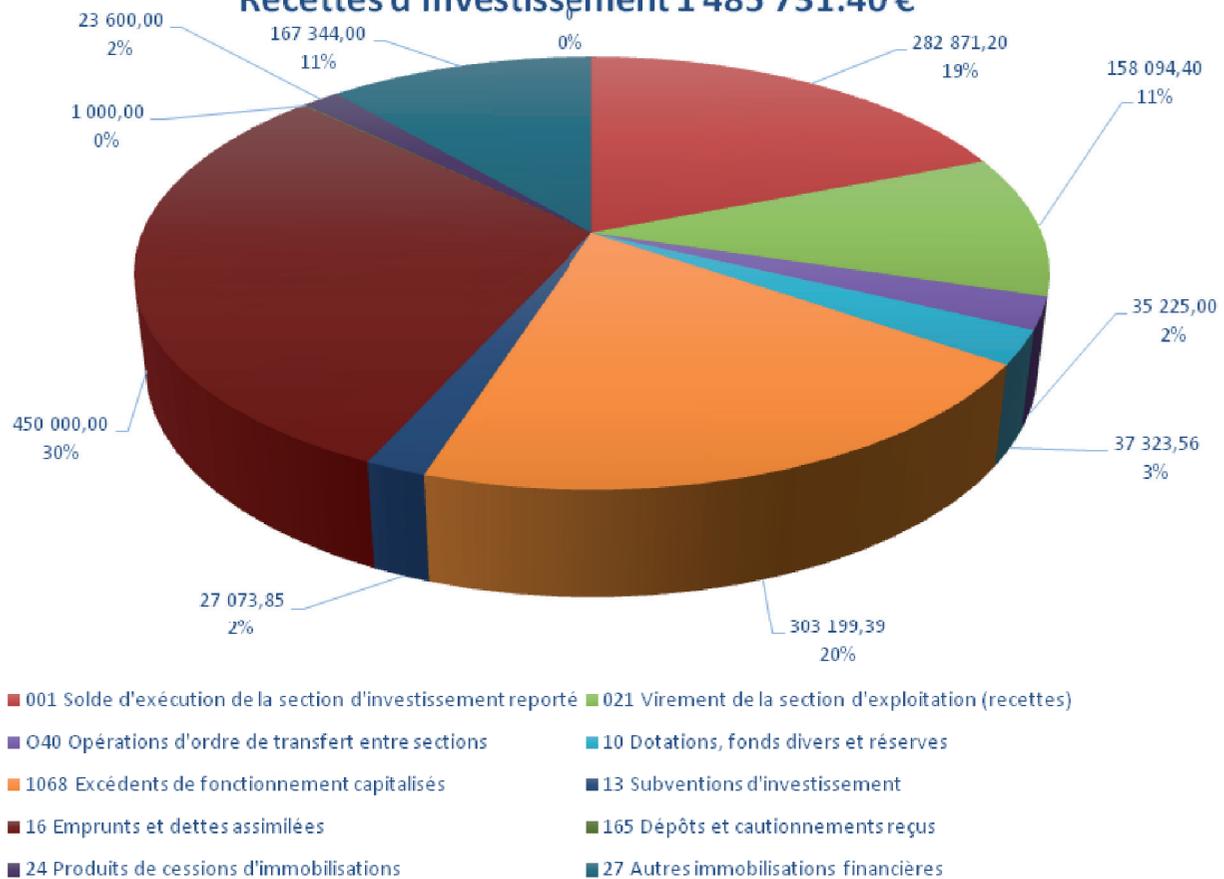


- 002 Résultat d'exploitation reporté
- 013 Atténuations de charges
- 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnels

Dépenses d'investissement 1 485 731.40 €



Recettes d'investissement 1 485 731.40 €



Conseil municipal du 27 mai 2016

Acquisition de défibrillateurs

Monsieur le Maire rappelle que la mairie avait fait l'acquisition de 4 défibrillateurs en 2010. Ces appareils étant constamment déchargés, une consultation a été lancée afin de les remplacer. 3 sociétés ont remis une offre et la Commission d'appel d'offres réunie le 10 mai dernier propose de retenir l'entreprise Schiller France pour la fourniture de 4 défibrillateurs au prix de 5 712 € TTC et la reprise des 4 anciens appareils pour 480 € TTC.

Nomination d'un coordinateur communal pour le recensement de la population à Grâces en 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de la commune de Grâces aura lieu début 2017. A cet effet, il convient de nommer un coordinateur communal pour encadrer ce recensement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Nathalie RÉAUDIN, Secrétaire Générale, à cette fonction.

Remplacement de jeux extérieurs de l'école maternelle

Monsieur PERU explique que des devis ont été demandés afin de remplacer deux jeux extérieurs en mauvais état à l'école maternelle.

Deux sociétés ont remis une offre et après examen, la commission Travaux réunie le 18 mai dernier propose de retenir l'offre de la société Synchronicity.

Le conseil municipal autorise l'acquisition des deux jeux auprès de Synchronicity pour la somme de 2 492 € TTC.

Remplacement du matériel informatique de la mairie

Monsieur le Maire explique que les ordinateurs des services administratifs est devenu obsolète, notamment le serveur informatique qui est saturé. Une consultation a donc été lancée auprès de 3 prestataires. La commission d'appel d'offres réunie le 10 mai dernier a porté son choix sur l'entreprise Qualité Informatique. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de remplacement du matériel informatique à Qualité Informatique pour 10 887,92 € TTC.

alsh 2016 – tarifs, rémunération des animateurs et régie d'avances

Tarifs 2016 de l'ALSH

Monsieur le Maire précise que l'Accueil de Loisirs sera ouvert du 7 au 29 juillet 2016. Il propose de maintenir les tarifs votés en 2015, à savoir :

TARIFS ALSH 2016 A LA JOURNEE			
jusqu'à 512	513 à 762	763 à 1012	1013 et au-dessus
6 €	8 €	10,50 €	12 €
Supplément camping ou sortie			
6 €			

Toute inscription sera facturée aux familles même si les enfants ne peuvent être présents (sauf contraintes particulières).

Référents de quartier

Après avoir été à la rencontre des grâcieuses et des grâcieux, la municipalité a mis en place les référents de quartier. Ils seront un trait d'union entre élus, la mairie et le quartier. Ils feront un compte rendu des problèmes rencontrés, des travaux à faire....

Un seul quartier n'a pas de référent. Si cet engagement vous intéresse, vous pouvez contacter Sylvie Saliou, conseillère déléguée, via la mairie.

Une réunion est prévue une fois par an avec les habitants du quartier.

Quartier 1

Emmanuel Viart, 3 kerdonval
Jean-Claude Herviou, Kerviou
Jean-Pierre Calvez, 1, rue du brugou bras

Kerdanniou
 Pempouillou
 Kerdonval
 Rugergon
 La ville neuve
 Kernevez
 Kermunut
 Kermoal
 Kerlouet
 Lan Brugou
 Chemin de ruvesquen
 Rue Paul Le Bolu
 Chemin Allée Du
 Rue du Brugou bras
 Le Brugou
 Route de Gurunhuel
 Traou an Dour
 Saint Yves
 La Grande Lande
 Kerviou
 Kerurien
 Le Grand Kerurien

Quartier 2

Marie-Paule Plusquellec, 9 le Derff ;
François Lubin, 3 Kerfunois,
Sonia Le Merrer, 55 rue de Locménéard

Rue de Locménéard
 Pen an lan
 La ville blanche
 Rue de Callac
 Rue Parc an Feunten
 Pont Glas
 Pors Cadec
 Traou ar Hoat
 Keranno
 Moulin de kerurien
 Ty Losquet
 Praden Marguerite
 Le Derff
 Lein an Zant

Kerfunois
 Kereven
 Gouargaer
 Kerhervé Huellan
 Kerhervé Izellan
 Merery Kerhervé
 Kerbost
 Route de Kerbost
 Les quatre Vents

Quartier 3

Dominique Voisin, 18 rue de l'église

Rue de l'église
 Rue de Keravel
 Keravel
 Allée des Acacias
 Stang marec
 Place André Bardoux
 Rue Lanomunut
 Impasse de la Fontaine
 Allée des noisetiers
 Rue du petit Brugou
 Rue du stade
 Allée des chataigniers
 Poul ranet
 Brugou Bihan
 Lec'h Leonec
 Rue René Cassin

Quartier 4

Sylvain Tribouillois 20 rue de Saint-Jean
Thierry Coïc, 25 rue porzou

Rue de Kernabat
 Rue de Saint Jean
 Rue Francine Josse
 Rue de Hent Wers
 Rue Traou Feunteun
 Rue Porzou
 Impasse de Pen Duick
 Chemin Crec'h Suzic
 Rue Parc Gourin
 Rue de l'armor
 Rue de Fichonas
 Rue Hent ar Vilin
 Moulin au cuivre

Quartier 5

Pas de référent

Rue de Kerpaour
 Rue du Collège
 Allée des Camélias
 Allée des Mimosas
 Rue des Tilleuls
 Rue de Gourland
 Rue des Alouettes
 Allée des Mésanges
 Allée des Alouettes
 Allée des Fauvettes
 Rue Albert Camus
 Allée des Chardonnerets
 Rue Parc du Pré

Quartier 6

Philippe Belegaud 89 rue de la madeleine
Jean-Pierre Recheurad. 1 rue parc bras

Impasse Keribau
 Rue de la Madeleine
 Rue Parc Nevez
 Rue Parc Sech
 Prat Madeleine
 Rue Parc an Ty
 Rue Parc Bras
 Clos des Chênes
 Venelle de la caserne
 Rue Runeunou
 Rue Pierre Pochon
 Rue François Jacq
 Rue du Château de Keribau
 Rue Keribau
 Rue de Pen an Croissant
 Rue ar Jardin
 Rue de Parc Tanguy
 Lotissement Ferme des Salles
 Route de Porsmin
 Route de Ste Croix
 Allée du Marquis
 Le Magoarou

Désherber sans polluer, pourquoi, comment?



Désherber sans polluer Pourquoi, comment ?

En Bretagne, 80% des eaux destinées à la consommation sont puisées dans nos rivières

Elles sont donc particulièrement sensibles à la pollution par les désherbants chimiques

Les coûts de dépollution de l'eau potable se répercutent directement sur nos factures d'eau.

Renseignements

SMEGA
ZI de Grâces - 11, route de Kerbost - 22200 GRACES
Accueil : 02 96 58 29 70
Site internet : www.smega.fr

MCE
Maison de la Consommation et de l'Environnement
Accueil : 02 99 30 35 50
www.jardineranaturel.org

Ministère de l'agriculture
Consultez : www.e-phy.agriculture.gouv.fr,
pour savoir si un produit est encore autorisé.



Comment entretenir sans pesticide ?

Fossés et bords de cours d'eau

C'est le système racinaire des plantes qui maintient la terre des talus et des fossés. Il est intéressant de les planter et/ou de les enherber.

Voici deux méthodes pour y parvenir :

1. Attendre l'installation progressive de l'herbe en fauchant régulièrement afin de limiter le développement de plantes sauvages pionnières et ramasser l'herbe si vous ne souhaitez pas favoriser orties et ronces.

2. Choisir d'implanter soi-même la végétation : réaliser un léger grattage de la surface avant de semer un mélange pour pelouse. Introduire des plantes ornementales : jonquilles, myosotis, pensées, violettes, digitales ou semer des graines.

Une fois la végétation implantée, l'entretien se fera par fauche, tonte ou passage de la débroussailleuse.



Le saviez-vous ?

1 g de substance active (soit un capuchon de stylo bille) contamine 10 000 m³ d'eau !

Terrasses, allées, cours et trottoirs.

1. Pour désherber de petites surfaces : pour les herbes, verser de l'eau bouillante sur les jeunes pousses ou utiliser un sarcloir. Contre les mousses et les lichens : les détacher au sarcloir ou au balai brosse et en dernier recours utiliser un nettoyeur haute pression (attention toutefois car il est consommateur d'eau !).

2. Pour les grandes surfaces, il est possible d'utiliser un désherbeur thermique (gaz). Sur les surfaces gravillonnées, une épaisseur suffisante permet de passer le râteau pour décrocher facilement les plantules qui se sont installées.



3. Aménager l'espace pour éviter de désherber : placer un géotextile sous vos allées gravillonnées – pailler les massifs de plantes vivaces avec des copeaux de bois, écorces de peuplier, tonte de pelouse, paille...ou planter des plantes couvre-sols – enherber les allées ou recouvrez-les de copeaux ou d'écorces sur une hauteur suffisante : c'est joli, souple et efficace !

Les paillages végétaux et minéraux s'adaptent à toutes vos plantations et envies de décoration !



Quels dangers pour notre santé ?



Lisez attentivement les étiquettes sur les emballages des produits. S'ils éliminent des animaux et des végétaux non désirés, ils sont aussi très nocifs pour notre santé et celle de nos animaux domestiques et empoisonnent notre environnement.

Si toutefois vous utilisez des pesticides, faites attention :

Pensez à vous protéger : combinaison, gants, bottes, lunettes et masque à cartouches (se référer à l'étiquette pour se protéger en conséquence).

Protégez votre entourage en stockant ces produits dans des endroits inaccessibles, fermés et ventilés.

N'utilisez pas les produits classés « nocif » (XN) et préférez les produits comportant la mention EAJ « emploi autorisé dans les jardins ».

Respectez les dosages : si le surdosage augmente la pollution, il n'augmente en rien l'efficacité du produit.

Ne jetez pas à la poubelle les emballages vides et les fonds de bidons. Portez-les à la déchetterie ! Il seront acheminés vers une usine de retraitement de produits chimiques dangereux.



Désherbage : respectez les distances !

Terrasses, cours, allées et trottoirs sont souvent des surfaces imperméables. Dès la première pluie, une grande partie des traitements chimiques appliqués rejoint les réseaux d'écoulement des eaux et pollue les cours d'eau.

Ces traitements sont constitués de produits chimiques (ou « pesticides ») créés par l'homme pour détruire des organismes vivants jugés indésirables (plantes, insectes, mousses...).

Ces produits peuvent être actifs jusqu'à 18 mois dans notre environnement !

Quelle est la réglementation ?

Afin de préserver la qualité des eaux, **l'arrêté préfectoral de février 2008** stipule qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau et plans d'eau
- à moins d'1 mètre des points d'eau, même à sec (fossés...)
- dans les caniveaux, avaloirs, puits et bouches d'égout.

Ces interdictions concernent tous les utilisateurs de produits phytosanitaires : professionnels, collectivités, comme particuliers.

Rappel réglementaire : l'article L353-17 du code rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

La **Loi sur la Transition Énergétique du 22 juillet 2015** complète la **Loi Labbé** du 6 février 2014 en avançant la date butoir à laquelle les particuliers ne pourront plus utiliser ni détenir des produits phytosanitaires pour l'entretien de leur jardin. **A partir du 1er janvier 2019, il sera donc nécessaire d'employer d'autres méthodes, c'est pourquoi de nouvelles habitudes sont à prendre dès aujourd'hui !**

Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive.

Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèque-sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs et sportives âgé-e-s de 16 à 19 ans. Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année encore, à compter du 1er juin, les jeunes né-e-s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple).

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport



Les collégiens créent la Boitécolo qui collecte le papier

Voilà trois ans que le collège Albert-Camus a mis en place un conseil de la vie collégienne constitué d'une vingtaine d'élèves, tous volontaires, qui mènent des actions visant à améliorer la vie dans l'établissement. Ils ont réfléchi au moyen d'organiser la collecte des papiers usagés, pour le recyclage. Les élèves ont installé une quarantaine de leurs Boitécolos dans les classes et bureaux. Chaque quinzaine, ils iront les vider dans les conteneurs jaunes. Cette initiative entre aussi dans la démarche Eco collège, qui verra l'an prochain la mise en place d'un composteur et la création d'un potager.

*Les collégiens confrontés aux idées reçues sur la mixité*

Jeudi 23 avril, des animateurs du réseau solidarité internationale d'Armor (Resia) sont intervenus auprès des élèves de 6e du collège Camus.



Cette fédération d'associations, subventionnée par le conseil départemental, travaille sur la citoyenneté et la solidarité. « Nous avons choisi le thème de la mixité », indique Claude Lintanf, documentaliste. En ateliers, les jeunes ont été amenés à réfléchir sur les idées reçues et les stéréotypes qui conditionnent des comportements n'ayant rien à voir avec les capacités de chacun.

Le collège Camus sera équipé de tablettes numériques

Le collège a été retenu dans le dispositif de collège numérique et sera doté de plusieurs tablettes, au service des apprentissages scolaires. Elles vont renforcer l'équipement numérique existant : la salle multimédia, le vidéo projecteur ou les tableaux interactifs.



Parents et enseignants de Camus font oeuvre commune



Réunis au sein de l'association Foyer socio-éducatif, enseignants et parents du collège Albert-Camus se mobilisent dans l'objectif de favoriser la réalisation de projets pédagogiques, et organisent plusieurs opérations au cours de l'année scolaire. Le foyer contribue au financement des séjours à l'étranger, d'intervenants extérieurs pour des actions de prévention, et à l'achat d'équipements pour le foyer, commandes groupées de fournitures scolaires, livrées à la rentrée.

Un stage de théâtre pour parler des addictions



En février, deux comédiennes et metteurs en scène de la compagnie de Théâtre du Totem, de Saint-Brieuc et les élèves de 4e section d'enseignement général et professionnel adapté, se sont produits devant leurs familles et les autres classes sur la thématique des addictions, avec et sans substances. Les collégiens ont écrit des textes sur ces différents sujets et les ont mis en scène avec les professionnelles.

Le collège Camus et l'Allemagne : 36 ans de liens

La pérennité du lien entre Camus et Fuldata a traversé les générations et engendré des amitiés durables entre les Bretons et les Allemands. La continuité a renforcé le lien, qui s'est ramifié et a engendré des relations bien au-delà du simple échange linguistique et touristique. À la base, les échanges scolaires ont été voulus dans le but de créer du lien entre les peuples.



L'exposition Jean-Paul Demais accueille les scolaires

À 80 ans, Jean-Paul Demais aime toujours peindre et créer des sujets décoratifs, en bois. Durant deux semaines, il a exposé des paysages, portraits et natures mortes, salle de la mairie, ainsi que de multiples sujets et personnages issus d'histoires pour enfants. Il a accueilli les six classes de l'école élémentaire, pour un atelier dessin, et leur a aussi offert un magnifique jeu collectif d'extérieur



Quatre classes élémentaires s'initient au tennis de table

Une centaine d'élèves de l'élémentaire du bourg, du CE1 au CM1 ont bénéficié d'une session d'initiation au tennis de table, dispensée par Gilles Tassel, formateur fédéral, qui entraîne également les jeunes du club local. La formation s'est finalisée par un tournoi en juin.



Apprendre à nager, c'est dès l'école maternelle

Les élèves de grande section maternelle ont bouclé un cycle de onze séances d'apprentissage de la natation, à la piscine communautaire. À l'école élémentaire, ils poursuivront la formation par des cycles de perfectionnement.



Une assistante de l'école maternelle mise à l'honneur

Vendredi 17 mars, le dîner annuel offert aux agents communaux a été précédé d'une petite cérémonie officielle. Catherine Caquelard, assistante territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem), a reçu la médaille vermeille du travail, pour trente ans de service.



L'école maternelle va revenir à trois classes

Samedi 23 avril, les futurs élèves et leurs parents ont pu visiter l'école. Les 102 élèves actuels sont répartis en quatre classes le matin et trois l'après-midi. Mais l'école perdra le poste à 60 % en septembre. Cette fermeture se justifie par le départ de 35 élèves en élémentaire, que les arrivées ne compensent pas totalement.



Une très belle cérémonie en mémoire des déportés

Dimanche 24 avril, la cérémonie commémorative organisée dans le cadre de la Journée nationale du souvenir de la Déportation a été accompagnée par la musique de vingt-cinq musiciens de l'orchestre d'harmonie du pays de Guingamp. Après leur prestation auprès du monument aux morts, ces derniers ont joué place de la Mairie. Des élèves de l'école élémentaire et leur enseignant, Jean-Pierre Monnier, ont également apporté leur contribution par la lecture à plusieurs voix d'une lettre d'un jeune déporté en camp de concentration.



Deux classes en excursion marine à Trégastel

Jeudi 2 juin, les classes de CP et de CE1 de l'école élémentaire du bourg ont visité l'aquarium de Trégastel. Après avoir étudié les animaux marins en classe, les élèves ont découvert les Bernard-l'Hermite, bigorneaux, patelles, crabes, algues et autres petits poissons dans leur milieu naturel. Puis, ils ont prolongé leurs observations au sein de l'aquarium.



LIGNE GUINGAMP – PAIMPOL UNE REMISE À NEUF DE LA VOIE POUR UN SERVICE FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Des travaux de remise à neuf de la voie ferrée vont être réalisés du 12 septembre 2016 au 28 avril 2017 sur les 36 km de la ligne ferroviaire Guingamp - Paimpol. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à la mobilisation importante des collectivités, de l'Etat et de SNCF.



© RFF/CAPA Pictures/E. Frotier de Bagneux

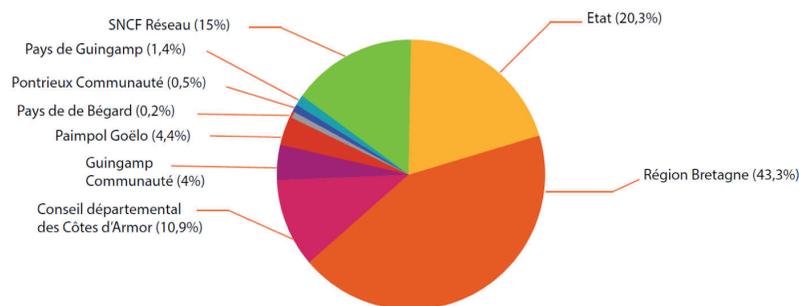
Un engagement de l'ensemble des acteurs

Cette ligne, mise en service en 1894 nécessitait des travaux importants. L'Etat, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Guingamp Communauté, Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, le Pays de Bégard, le Pays de Guingamp et SNCF Réseau ont décidé de lancer une opération de grande ampleur de renouvellement de la voie ferrée.

Une voie ferroviaire pérennisée pour des dizaines d'années

La voie ferrée sera remise à neuf. Les travaux concerneront également le viaduc sur le Leff, les ponts de Traou-Du et de Pont-Dervan et le mur et la tranchée de Frynaudour. Ce chantier permettra de pérenniser l'infrastructure pour de très nombreuses années. Les temps de trajets seront optimisés avec un retour à la vitesse de 70 km/h là où la ligne le permet. Le voyage retrouvera un très bon niveau de confort.

Un financement de l'opération à 27,6 M€



IMPACT DES TRAVAUX POUR LES USAGERS ET LES RIVERAINS

Des autocars pendant les travaux

Durant ces 8 mois de travaux, les circulations ferroviaires seront interrompues. Un plan de transport de substitution par autocars sera mis en place.

La fermeture temporaire des passages à niveau

Pendant la durée des travaux, les passages à niveau seront fermés temporairement afin de permettre leur rénovation et le passage des engins de chantier ferroviaire. Des déviations routières seront mises en place.

Des nuisances sonores possibles

Les travaux seront réalisés de jour. Néanmoins, certains travaux seront susceptibles d'être réalisées de nuit. Ces travaux peuvent générer du bruit lié au fonctionnement des engins. Consciente des nuisances occasionnées, SNCF Réseau remercie les riverains pour leur compréhension.

La nouvelle intercommunalité

Pourquoi ? Comment ?

Cette nouvelle intercommunalité, qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), les communes de communes actuelles sont appelées à fusionner.

Ainsi, sept collectivités (Guingamp communauté, Paimpol-Goëlo, Pontrieux communauté, Pays de Bégard, Pays de Belle-Isle-en-Terre, Callac-Argoat, et Pays de Bourbriac), qui rassemblent 57 communes, ne feront plus qu'une au 1er janvier 2017.

Cette nouvelle entité sera une communauté d'agglomération, autour de l'aire urbaine de Guingamp, qui compte plus de 21 000 habitants.

Combien d'élus ?

La nouvelle communauté d'agglomération comptera au total 86 élus. Il y a actuellement 206 conseillers sur le même territoire.

La répartition des sièges par commune dépend du nombre d'habitants. Ainsi, Paimpol sera la ville la plus représentée, avec 7 élus, suivie de Guingamp (6 élus) et Ploumagoar (5 élus). Pour Grâces, seuls deux élus seront représentés contre quatre actuellement.

Comment seront-ils élus ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le conseiller communautaire sera le maire, sauf s'il laisse sa place à son premier adjoint.

Dans celles de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront élus par le conseil municipal, parmi les conseillers communautaires sortants.

Quelle organisation ?

Le siège de cette future entité est prévu à Guingamp, qui préserve ainsi son rôle de ville centre. Afin d'éviter que certains habitants ne soient trop éloignés des services, il est proposé de conserver des pôles de proximité. Sur la base des sept communautés de communes actuelles. Ces pôles se situeraient ainsi dans les locaux communautaires existants.

Quelles compétences ?

À sa création, la communauté aura obligatoirement ces compétences : le développement économique et touristique, l'aménagement de l'espace et les transports urbains, l'habitat, la politique de la ville, les aires d'accueil des gens du voyage, ou encore la collecte et le traitement des déchets. Deux autres compétences obligatoires viendront se greffer plus tard : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, en 2018, et l'eau et l'assainissement en 2020.

Des compétences sont ensuite optionnelles : les équipements sportifs et culturels, l'environnement et le cadre de vie, etc.

CUISINES CARADEC
Une histoire de créateurs

Pour nous, votre cuisine doit être créée pour vous et donc avec vous. Nous mettons notre expérience et notre savoir-faire au service de vos envies pour construire ensemble bien plus qu'une cuisine.

DES CUISINES A VIVRE QUOTIDIENNEMENT !

Pour créer une cuisine qui vous ressemble, les Cuisines Caradec ont une priorité : vous écouter.

Comprendre vos envies, traduire vos rêves, prendre en compte vos contraintes sont nos priorités pour créer ensemble une cuisine originale et personnalisée.

Puisqu'une cuisine est avant tout un espace de vie, elle se doit d'être fonctionnelle et ergonomique tant dans le rangement que dans la combinaison des éléments.

10, rue de Parc an Feuten - Tolmine-Grâces - 22200 Guingamp - Tél. 02 96 45 51 14 - fax. 02 96 45 82 35 - www.caradec-creations.com

20 ANS
PRODUIT EN BRETAGNE

REPROCOPIE
Imprimerie Numérique

02 96 21 39 30
contact@reprocopie.fr

- AFFICHE • POSTER - FAIRE-PART
- TOMBOLA - ENTÊTE DE LETTRE
- MISE EN PAGE - LIVRE • TRAITEMENT DES PHOTOS
- BULLETIN MUNICIPAL • CARTES COMMERCIALES
- PROSPECTUS • FLYERS • PLASTIFICATION ET RELIURE
- AUTOCOLLANTS • ÉTIQUETTES • POSTER
- TIRAGE DE PLANS...

• SCANNERISATION JUSQU'AU FORMAT A0 + •

22200 GRACES - (DERRIÈRE CARREFOUR) 02 96 21 39 30

Les frelons asiatiques, qu'en faire ?

En 2015, Guingamp communauté a fait le choix d'agir pour limiter et lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, prédateurs des abeilles. C'est pourquoi un protocole de destruction de nids à l'échelle communautaire avait été adopté.

Une opération qui a permis, l'an passé, la destruction par un prestataire agréé de 70 nids sur le territoire, préalablement déclarés en mairie ou auprès de Guingamp communauté.

Des destructions prises en charge par la communauté de communes.

Cette année, Guingamp communauté a décidé de reconduire ce dispositif.

Désormais, les personnes qui repèrent un nid sur leur propriété doivent le signaler à leur mairie, afin qu'un référent vienne constater.

Il sera alors fait appel au prestataire qui interviendra dans la journée pour procéder à la destruction du nid. Le coût d'intervention sera pris en charge par la communauté à la condition d'accéder au nid à une hauteur de moins de 20 m.



**Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)**



**Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)**

Piscine : un nouveau directeur et des projets

Patrice Joubrel est le nouveau directeur de la piscine de Guingamp Communauté. Il a pris ses fonctions et dirige désormais une équipe de treize personnes.

Originaire des Côtes-d'Armor, il était le directeur de la piscine intercommunale de Carhaix, dans le Finistère, ces deux dernières années.

« Faire parler de la piscine »

L'objectif du nouveau directeur : « Donner une dynamique et faire parler de la piscine, que ce soit un véritable lieu de vie. »

Patrice Joubrel souhaite notamment développer le volet animation. « En lançant, par exemple, des événements, des activités à thème, indique-t-il. Cela peut être des soirées avec éclairage et musique zen ou des moments dédiés aux adolescents. »

Le directeur va se pencher sur ses projets pour proposer une nouvelle programmation en septembre prochain.

Horaires et tarifs identiques

« Il y aura peut-être de petits ajustements au niveau des horaires, mais pas de grands chambardements. Ils devraient rester, à peu de chose près, les mêmes », explique Patrice Joubrel.

Il faut dire que l'équipe de la piscine ne dispose pas beaucoup de marge. Entre les scolaires, les licenciés du Club des nageurs guingampais (CNG) et les ouvertures au grand public, il n'y a plus vraiment de créneaux horaires disponibles.

Quant aux tarifs, « il n'est pas prévu de les modifier à ce jour », précise Marie-France Auffret, vice-présidente de Guingamp communauté, en charge des sports et des transports

Une piste d'athlétisme pour Guingamp Communauté

Les travaux seront lancés en fin d'année. L'actuel site du Prieuré va bénéficier d'une cure de jouvence pour se muer en piste d'athlétisme. Projet validé en conseil communautaire.

Le projet

Le parc du Prieuré, propriété de la ville de Guingamp et situé sur la commune de Saint-Agathon, abrite une piste d'athlétisme à usage scolaire et associatif, depuis des années déjà. Sous la houlette de Guingamp communauté, ce site va être totalement réaménagé.

« Cet équipement s'avère fortement dégradé et le revêtement de la piste, excepté le linéaire en synthétique, n'est pas des plus adaptés à la pratique de cette discipline », déroule explique lectivité, hier, en séance de conseil communautaire. Pour preuve, le Prieuré n'est pas homologué pour accueillir les compétitions régionales. « Le bâti existant n'est plus aux normes de sécurité et plusieurs éléments sont hors d'usage », poursuit-il.

Un investissement de 1,4 million d'euros Validé en mai dernier par les élus de Guingamp communauté, le projet de réalisation

d'une piste dédiée aux athlètes a donc été confié au cabinet YK conseil de Brest. « Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les utilisateurs de l'équipement, notamment les membres du club d'athlétisme et les professeurs d'éducation sportive, indique le président. Un diagnostic technique du site, complété par une étude du sol, a également été établi. »

Après réaménagement, le site devrait comprendre une piste d'athlétisme ovale dotée de quatre couloirs de 250 m et, en ligne droite, six couloirs de 130 m (le tout en synthétique), des équipements pour le saut en hauteur et en longueur, le lancer de poids, de disques ou de marteaux, ainsi que pour la pratique de la perche. Des vestiaires et sanitaires, des locaux de rangements et des bureaux seront également construits, ainsi qu'un préau sur une surface de 255 m².

L'investissement, chiffré à 1,4 million d'euros TTC, est éligible à différents financements (près de 730 000 € HT).

La validation étant acquise, les travaux devraient débuter en octobre prochain, pour se terminer en octobre 2017.

Les subventions de Guingamp Communauté

La plus grosse part aux sports

217 870 €, c'est le montant des subventions allouées par Guingamp communauté aux associations sportives : 15 000 €, Société des courses hippiques ; 8 800 €, Échiquier ; 121 960 €, centre de formation EAG ; 34 210 €, SASP EAG ; 20 000 €, handball ; 9 500 €, club des nageurs guingampais ; 1 000 €, Volley-club ; 700 €, Bulle d'eau ; 18 000 €, Armor Basket-club ; 700 €, Badminton-club de l'Argoat ; 1 500 €, club de gym.

Économie et enseignement bien servis

Une enveloppe de 147 162 € est attribuée à l'enseignement supérieur et à l'économie : 26 362 €, Adit ; 1 800 €, Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) ; 9 000 €, boutique de gestion ; 12 000 €, Afpa ; 96 000 €, UCO, y compris les investissements pour la réhabilitation du bâtiment ; 1 000 €, UCO U'Cosmetics ; 1 000 €, trophée cosmétique Notre-Dame.

46 000 € pour l'enfance et la culture.

5 000 €, Clap Ploumagoar ; 4 000 €, Cap jeunes ; 2 000 €, Rock à l'Ouest ; 5 000 €, fonds d'aide aux jeunes ; 10 000 €, coopération internationale ; 15 000 €, festival de la Saint-Loup ; 500 €, Orchestre d'harmonie du pays de Guingamp ; 500 €, musée de l'Étang-Neuf.

19 364 € au titre du logement et divers.

2 530 €, Adil ; 6 354 €, Comité local pour le logement ; 300 €, CLCV (Consommation, logement, cadre de vie) ; 2 180 €, CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ; 7 000 €, FSL (Fonds de solidarité pour le logement) ; 1 000 €, Itinérance.

Interdiction de brûler les déchets verts

Dans la plupart des départements français, le Règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés, à l'air libre (feu de jardin) et en incinérateur.

Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussailllements, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin.



Brûlage interdit toute l'année

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe d'interdiction et encadre strictement les quelques dérogations possibles. La règle générale est l'interdiction du brûlage, en ville, en secteur péri-urbain et rural, toute l'année.

Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises du paysage, agents d'entretien des espaces verts et naturels, élagueurs...). L'utilisation des incinérateurs de jardin est interdite.

Pour les déchets verts des particuliers et des professionnels aucune dérogation n'est possible en zone urbaine et, dans les zones péri-urbaines et rurales, lorsqu'il existe un système de collecte et/ou de déchèterie, ce qui est le cas pratiquement partout dans le grand Ouest.

Les bonnes pratiques à développer : le compostage, le broyage et paillage à domicile, solution la plus simple et la plus efficace pour entretenir le jardin.

Les horaires pour tondre les pelouses

La période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisinage. Les travaux de bricolages ou de jardinages réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteurs thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les propriétaires de maison et les locataires sont tenus de nettoyer devant chez eux (y compris trottoirs et piège à eau).

Élagage des arbres

article d 161-24 du code rural

Il est important de rappeler aux riverains les obligations suivantes :

- Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.
- Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur ces voies.
- N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, élaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants.
- Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes.
- Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être

enlevés au fur et à mesure.

- Les déchets végétaux peuvent être soit compostés, soit déposés en déchèterie

Les obligations des riverains concernant

le nettoyage des trottoirs et rigoles

- Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit publique ou privée.
- En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus responsables.

La carte d'identité



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1 janvier 2014 à des personnes majeures.

Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie :

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité sur le titre ne sera pas modifiée. Attention toutefois lorsque vous partez à l'étranger, les cartes prolongées ne sont pas toujours acceptées aux frontières

Comment faire pour demander un permis de construire ?

Les formulaires de demande de permis de construire pour les maisons individuelles ont été simplifiés depuis le 1er juin dernier. Ces demandes sont obligatoires pour la construction ou l'agrandissement d'une maison ainsi que pour le réaménagement d'une construction existante en vue de l'habiter. Elles doivent être déposées en mairie avant le commencement des travaux envisagés, qui ne doivent démarrer qu'une fois le permis de construire accordé. Cette autorisation administrative a pour but de vérifier que votre projet respecte bien les règles d'urbanisme et d'environnement existantes.

Délais d'instruction

1 mois à compter du dépôt de la demande en mairie pour une déclaration préalable ;

2 mois à compter du dépôt de la demande en mairie pour un permis de construire pour une maison individuelle ;

3 mois à compter du dépôt de la demande en mairie pour un permis de construire/permis d'aménager.



S'inscrire sur les listes électorales dès 16 ans

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Les jeunes qui se sont fait recenser à 16 ans et ayant eu 18 ans dans l'année ou fêtant leur anniversaire avant le 28 février sont inscrits d'office. L'inscription après le 1er janvier est possible pour les jeunes ayant 18 ans entre le 1er mars et la veille des élections.

Pour les cas suivants ayant lieu après le 1er janvier, l'inscription est également possible l'année de l'élection : emménagement pour un motif professionnel, admission à la retraite pour un fonctionnaire, retour à la vie civile pour un militaire, acquisition de la nationalité française ou recouvrement de l'exercice du droit de vote.

Mariage

- PATRICE COURTIN ET MARIE-YVONNE LE BON, LE 9 JANVIER 2016
- YOANN RIVOAL ET AURORE VACHERAND, LE 9 AVRIL 2016
- STEEVE ROBIC ET AUDREY CLEMENT, LE 23 AVRIL 2016
- DOMINIQUE LE PEILLET ET ANNE RICHARD, LE 30 AVRIL 2016



Décès

- MAURICE BALANGER, LE 12 JANVIER 2016
- ODETTE CONAN NÉE LE NEINDRE, LE 18 FÉVRIER 2016
- BERNARD LE FRIEC, LE 29 FÉVRIER 2016
- EMMA BOUT NÉE CAPITAINE, LE 10 MARS 2016
- MARIE NOËLLE LANCIEN NÉE LE SAINT, LE 17 MARS 2016
- ANDRÉ VINCENT, LE 13 MARS 2016
- MARCEL LOBRY, LE 23 MARS 2016
- LILIANE RÉGNIER NÉE COUZIC, LE 5 AVRIL 2016
- NICOLE COURTIN NÉE VIGNUDA, LE 16 AVRIL 2016
- YVES GLORENNEC, LE 22 AVRIL 2016
- JOSEPH BODIN, LE 20 MAI 2016
- LILIANE LE GOUALHER NÉE LE MOAL, LE 26 MAI 2016
- ROBERT LIGERON, LE 1ER JUIN 2016
- EMMA LE MAUX NÉE GUILLOSSOU, LE 17 JUIN 2016



mahou
Peinture Décoration

Devis gratuit
Show-room
Depuis 1964

- ▶ Revêtements sols et murs
- ▶ Ravèlement de façade & Imperméabilisation
- ▶ Carrelage & Faience
- ▶ Conseils en déco
- ▶ Étude personnalisée de vos projets

Tél. 02 96 43 72 81

11, route de Kerbost • Z.I. de Grâces • Bordure RN12 • 22200 GRÂCES





JLF
PLOMB'ELEC

**PLOMBERIE
ELECTRICITE
CHAUFFAGE**

Neuf & Rénovation

22200 GRACES

06 68 37 31 37

jlfplombelec@gmail.com

Les expositions

Les femmes de Bégard exposent à la mairie



Au mois de mars, une dizaine de femmes de Bégard ont exposé leurs oeuvres à la mairie. Peintures, créations originales et dessins ont agrémenté la salle du conseil.

Raymond Helliou



Ce gracieux d'origine nous a fait le plaisir de revenir exposé en mairie avec une collection de peintures consacrée aux femmes et à l'espace

Christelle Zacchero et ses élèves



Durant une dizaine de jours et pour la deuxième année consécutive, Christelle Zacchero et ses élèves ont montré l'étendu de leur talent à travers une très jolie exposition. Cette enseignante et artiste de talent accompagne ses élèves dans leurs demandes et envies.



Michel Bastard

Ce peintre amateur originaire de la région Tourangine a exposé à la mairie au mois d'avril. Peintures, dessins de Michel ont été présentés salle du conseil.

Fête du printemps

La commission municipale de la culture et du patrimoine, pilotée par Marie-Angèle Commault, a préparé une Fête du printemps, qui s'est déroulé les samedi 2 et dimanche 3 avril, à l'espace multiculturel. La Fête du printemps a également proposé un concours de dessin, des démonstrations d'art floral, un marché aux plantes par des professionnels et une exposition de photos de camélias et une expo de véhicules anciens. « Cette manifestation est associée au 20e anniversaire de l'association Camellia du pays de Guingamp », précise l'élue.



Grâces animation



La deuxième édition de Grâces en fête a eu lieu le 25 juin dernier. Concours de boules, balades en solex, démonstration de twirling, jeux bretons, feu de la Saint-Jean et bal disco ont animé le bourg toute l'après-midi et jusque tard dans la nuit. Grâces animations a pris les rênes de la fête depuis cette année. Vivement l'année prochaine pour la prochaine édition.

Cérémonie patriotique

l'assemblée générale de la section Côtes-d'Armor et Haute-Bretagne de l'Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air (Ansora 22) a été présidée par le lieutenant-colonel Philippe Barou, commandant le détachement air 928, de Brest-Loperhet. Une manifestation patriotique a eu lieu au monument aux morts à l'issue de cette assemblée générale.



Une nouvelle association voit le jour : Grâce animations

Grâce animations fait partie des nouvelles associations qui ont vu le jour cette année. Elle démarre avec plusieurs projets dans sa besace.

D'autres projets ont émergé : un rallye pédestre, avec un pique-nique en septembre ; un loto, en partenariat avec l'association des parents d'élèves ; un bal costumé, une soirée crêpes et un défilé des enfants pour les Gras.

Le bureau : Annick Le Goaziou, présidente ; Patrick Crassin, vice-président ; Marie-Angèle Commault, secrétaire ; Sylvie Saliou, secrétaire adjointe ; Anne-Marie Kerhousse, trésorière ; Louis Herviou, trésorier adjoint.



Grâce Détente

Chacune apporte ses idées. Nous utilisons surtout des matériaux de récupération, carton, plastique, paquets de café pour faire des cabas des pochettes de différents modèles. Des bijoux avec des perles effectués sur métier à tisser, des bracelets confectionnés avec divers matériaux. Nous participons au marché de Noël tous les ans. Nous venons de faire notre sortie annuelle, balade en bateau avec "Le passeur du Trieux", 2 h de balade en mer et rivière, très appréciée par tous, puis restaurant à Pontrioux. Art floral 3 fois dans l'année.

La cotisation annuelle est de 25 €, tous les jeudis après-midi de 14 h à 16h sauf vacances scolaires. Nous ne participerons pas au forum des associations



École de danse urban ethnik

L'association propose des cours de danse et des ateliers chorégraphiques, classique, modern, jazz, hip hop et dancehall elle travaille sur les particularités des danses hip hop et sur l'enseignement de la valeur des danses académiques les cours sont assurés par Soa Le Clec'h : professeur diplômé d'état, artiste chorégraphe et danseuse pour de nombreux artistes internationaux lila: assistante et danseuse en formation professionnelle membre de la team rifical (jamaïque) et de ayayaie team (cours d'éveil et remplacements). 06 26 45 62 46 ; soamazon@yahoo.fr



Le Cercle Celtique des Lanceurs de Couteaux

Créé le 1er mai 2016 à Grâces, Le lancer sportif de couteaux et de haches se pratique sur des cibles en bois avec des lames spécifiques ; les lancers se font à 3m, 4m, 5m, 7m puis le plus loin possible. D'autres épreuves se font également : lancer de vitesse (le plus de couteaux possibles sur la même cible en 20 secondes), le lancer sur une cible en forme de triskell, la duel cup où 2 lanceurs dégainent et jettent en même temps...

Chaque année les lanceurs se rencontrent pour des challenges interclubs, le championnat de France, le championnat du monde.

Le Cercle Celtique des lanceurs de couteaux de Grâces, en tant que club, se propose de faire découvrir cette pratique sportive par des animations, des journées portes ouvertes, des démonstrations...

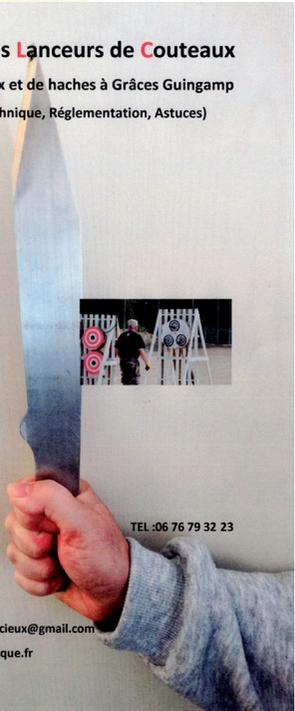
Pour les membres, sont mis en place des entraînements hebdomadaires et seront proposés et organisés des déplacements pour les rencontres sportives. Pendant les championnats, les femmes et les hommes lancent ensemble; mais au final il y a un classement séparé (et donc des médailles) ; ainsi les femmes, moins nombreuses, 10%, peuvent obtenir de bons classements et des médailles

Les entraînements ont lieu les mercredis de 18h à 20h et les samedis de 10h à midi à Grâces.

L'adhésion annuelle au club est, pour cette année, de 20€. La législation autorise l'inscription à partir de 16 ans.

Les contacts : Jean-Yves GAUTIER Président, Jacqueline BOOF trésorière
2 Kernevez Grâces TEL : 06 76 79 32 23 Email : lanceurs.de.couteaux.gracieux@gmail.com
www.lanceur-couteau-cercle-celtique.fr

Cercle Celtique des Lanceurs de Couteaux
 Lancer sportif de couteaux et de haches à Grâces Guingamp
 (Entraînement, Technique, Réglementation, Astuces)



DECOUVERTE de la pratique
ENTRAÎNEMENTS hebdomadaires
 Contact : Jean-Yves GAUTIER
 2 Kernevez 22200 GRÂCES
 e. mail : lanceurs.de.couteaux.gracieux@gmail.com
 www.lanceur-couteau-cercle-celtique.fr

TEL : 06 76 79 32 23

Les twirleuses double championnes de France

Mardi 17 mai, le club de twirling est rentré du national les valises pleines de médailles : deux en or, une d'argent et deux médailles de bronze. Un bilan qu'elles n'avaient pas osé rêver.

L'événement

« Du jamais dans l'histoire de Grâces Twirling-club », attestent les membres du bureau. De samedi à lundi, 58 twirleuses ont participé au grand national NBT (national twirling bâton association), à Vichy, en Auvergne. Elles y présentaient six danses par équipe, quatre en pompon et deux en bâton, qui les avaient brillamment qualifiées lors du championnat régional, en mars, à Brest.

« Nous avons vécu trois journées de compétition intenses », témoigne Angie Steunou, monitrice et danseuse. Parties en car vendredi soir, avec 21 accompagnateurs, elles ont démarré dès samedi par la présentation des deux danses twirl, junior et senior. Dimanche matin, les pompons minimes ont ouvert le bal, suivi, l'après-midi, des trois autres prestations pompon.

« On a travaillé, ça a payé »

Première satisfaction, lundi matin : « Nous apprenons que nos trois danses pompon junior et senior vont en finale », raconte Angie. Déjà la garantie de podiums, car seules trois équipes sont qualifiées par catégorie.

En revanche, il n'y a pas de finale en minime, le jugement se fait en une prestation.

« Les passages s'enchaînent et les mamans se démènent pour nous donner un coup de main pour se changer, mettre les accessoires, les pinces, le rouge à lèvres. »



Tout doit être parfait car les tenues, coiffure et maquillage entrent aussi en compte dans la notation.

18 h, c'est l'heure du palmarès. « Les mots sont difficiles à trouver tant l'émotion est forte. Les résultats dépassent nos espérances, c'est un rêve qui se réalise. »

Les deux petites équipes pompon, junior et senior, sont championnes de France. « Nous espérions être sur le podium, mais de là à remporter les deux trophées, c'est fabuleux. »

La grande danse pompon minime est vice-championne. « Une énorme fierté pour nos petites abeilles, car nous avons été très exigeantes avec elles toute l'année. »

La grande danse pompon junior reçoit une médaille de bronze, de même que la danse twirl senior. Enfin la danse twirl junior finit cinquième.

« Un week-end éprouvant mais magique. Et la récompense d'un investissement sans concession : on a travaillé, et ça a payé », conclut la monitrice

L'A.S Grâces, 50 ans

Joël Milonnet reprend les rênes de l'AS Grâces



Photo Ouest-France

Forte de 298 licenciés et de deux équipes en ligue, l'AS Grâces fêtera son 50e anniversaire en juin 2017. Un nouveau conseil d'administration a procédé à l'élection d'un bureau. Désormais, chacun des quinze membres du conseil d'administration a une responsabilité bien définie. « Tout ne peut pas reposer uniquement sur quelques-uns. Et cela permet à chacun de se sentir véritablement investi », considère Joël Milonnet, le président

Les 50 ans du club

Aux responsabilités durant cinq ans, il avait souhaité passer le témoin mais ne s'est jamais vraiment éloigné. « Je ne pouvais pas laisser tomber le club, surtout à la veille de ses 50 ans », confesse-t-il. Quand l'AS Grâces soufflera ses 50 ans, le président en exercice fêtera ses 40 ans au club.

La saison prochaine, deux équipes joueront en DSR et PH, et deux équipes en D2 et D3. « Malgré de nombreuses sollicitations, Lionel Méril a accepté de rester avec nous », se félicite Joël. Entraîneur à Grâces depuis 2011. Yannick Kerneau, qui arrive de Bégard, sera son adjoint.

Trois équipes sont prévues chez les jeunes : U19, U18 et U15, plus l'école de foot et la section baby-foot, accessible dès 4 ans.

« J'ai déjà 130 renouvellements de licence dans les catégories U6 à U13 », compte Alexandra Névoit, secrétaire depuis trois ans. Ces dernières années, l'école de football a vu constamment grossir ses effectifs, et la tendance se confirme. « Le club est à la recherche de parents pour s'investir dans l'encadrement », invite le président.

Le bureau : Joël Milonnet, président ; Alexandra Névoit, secrétaire ; Christelle Landier, nouvelle secrétaire adjointe ; Guy Pliquet, trésorier ; Fabien Stéphan, trésorier adjoint.

Association ensemble moins cher 22



AEMC 22
'Association Ensemble Moins cher 22'



AG du 15 juin 2016



Association 'Ensemble Moins Cher 22'
pour Grâces
et le département des Côtes d'Armor

CONTACTEZ-NOUS !
07 82 83 41 69

Nous proposons de vous regrouper
pour des achats
afin de faire des économies

- FOUIL
- GRANULES BOIS
- ENTRETIEN CHAUDIÈRE
- CHOCOLATS
- BISCUITS
- PERMIS DE CONDUIRE
- ASSURANCES
- PAPETERIE

D'autres partenaires pourraient nous rejoindre

AEMC22
aemc22.graces@gmail.com
www.asso22.wix.com/aemc22

QR code and 'site web' text.

Photo Ouest-France

Photo Ouest-France

« Depuis 2 ans, notre association s'est bien étoffée :

- En nombre d'adhérents : 203 à ce jour ... et déjà plus de 60 réinscriptions pour la Prochaine saison !
- En rayon d'action : partie de Grâces uniquement, pour s'étendre ensuite aux communes avoisinantes et pour couvrir maintenant le département des Côtes d'Armor.
- En élargissant le panel d'offres : énergies uniquement au début pour offrir maintenant des offres variées.

Pour faire face aux frais dans la sérénité, mais dans un souci de préserver vos économies, la cotisation n'est passée qu'à 3 € »

Eliane Daniel, Présidente de l'association

L'association Amitié-Culture-Loisirs

Les 8 et 9 octobre 2016, « LA GRACIEUSE COMPAGNIE », troupe de théâtre créée fin 2015, se produira sur scène à la salle multiculturelle de GRACES.

La troupe théâtrale est un atelier de l'association « AMITIE-CULTURE-LOISIRS » de GRACES, elle est menée par Patrick LE ROUX, est composée de huit acteurs ayant une moyenne d'âge très jeune, demeurant à GRACES pour certains et pour d'autres, les communes avoisinantes. La mise en scène est supervisée par Karine BOTHEREL.

Venez nombreux soutenir la jeune troupe de théâtre de GRACES, et fort de vos encouragements ils persévéreront à nous divertir !

« A la découverte du CycloClub »



Le dimanche matin, sur la place de la mairie, 2 groupes de cyclos ont rendez vous pour leur sortie hebdomadaire.

Tout de jaune vêtu et arborant leurs logos identifiants leur appartenance au territoire, les cyclos sont prêts pour leur périple dont la distance varie de 50 à plus de 100 kilomètres selon les saisons.

Un programme annuel est établi début janvier pour chaque groupe. Cet instant de sport, de santé, de convivialité, de culture, de voyage est partagé par l'ensemble du Club

Nos pratiques :

- Sortie hebdomadaire du club ; rendez vous extérieurs : les concentrations chez nos « voisins » et particulièrement la PLB(Pierre Le Bigaut) à Callac.
- Un séjour club au Pouldu(29) a lieu à la Pentecôte sur 2 ou 3 jours.
- Nous allons à la Semaine Fédérale à DIJON(en Côte d'Or) du 31 juillet au 06 août.
- En octobre, 6 adhérents(3 couples) découvriront la Corse.

Nous serons présents au Forum des Associations à Kergoz, début septembre ce qui nous permettra de développer nos valeurs et de permettre à de nouveaux cyclos de nous rejoindre.

Contact : Michel LE Youdec, Président Du Cyclo Club, 71, Rue de La Madeleine
22200 GRÂCES . Téléphone fixe : 02 96 21 38 01 ; Téléphone portable : 06 12 81 37 62
Courriel : mn-leyoudec@orange.fr

Société de chasse communale de grâces 22200

La société de chasse a pour but:

De veiller au développement du gibier en favorisant sa protection et son repeuplement.
De participer à la destruction des animaux nuisibles.

De surveiller le bon état sanitaire de la faune sauvage, et de ce fait être le garant de la non-contamination des espèces domestiques.

De lutter contre le braconnage.

De garantir une exploitation rationnelle de la chasse

De veiller à maintenir de bons rapports avec les autres usagers de l'espace rural

De réguler les espèces de telle manière à obtenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'éviter les dégâts aux cultures.

Histoire de la société de chasse:

La société de chasse communale de Grâces a été créée le 19 octobre 1936, et officialisée par la sous-préfecture de Guingamp le 24 de ce même mois. Pendant la guerre elle est mise en sommeil. En 1957, elle est remplacée par une société cantonale constituée par les trois communes : Coadout, Grâces et Ploumagoar. Cette cantonale est dissoute dès 1958

Les présidents:

- 1953/1960: François Jegou
- 1960/1970: Basile Gauthier
- 1970/1973: Yves Le Faucheur
- 1973/1976: Guy Baccon
- 1976/1979: Jean François Philippe
- 1979/1982: Claude Morfoisse
- 1982/2000: Basile Gauthier
- 2000/2006: Félicien Le Ny
- 2006/2010: Maurice Le Fichant
- 2010/ : Guy Bouvier

-Extraits des procès verbaux d'assemblées générales:

-1953: Carte de sociétaire à 1000 Fr , prime de 50 Fr pour buse ou épervier tué, 150 Fr pour renard, putois, belette... chasse au furet interdite

-1960: L'abbé Ropartz est élu secrétaire

-1961: 1er repeuplement en faisans et perdrix « provenant de la production locale »

-1963: lâcher de 11 lièvres provenant de Belgique

-1980: adoption des nouveaux statuts qui sont quasiment ceux actuels

Garde communal: M. Le Fichant Maurice ;
Garde Privé: M. Pavoine Pierre

Festivités:

Tous les ans, repas des participants aux battues

Tous les 2 ans repas des propriétaires

Participation à la fête communale

Fête de la société

Cotisations: sociétaires: 100 €, actionnaires: 135 €, 1^{ère} carte gratuite pour les chasseurs débutants (pour la saison 2016/2017).

Conditions d'adhésion à l'association:

-Sociétaires: Toutes personnes résidant sur la commune de Grâces, et titulaire du permis de chasser pour la saison en cours est membre de droit de l'association. Pour obtenir sa carte, il en fait la demande par écrit auprès du Président.

-Actionnaires: Pour les personnes qui ne résident pas sur la commune, ils peuvent solliciter une carte d'actionnaire.

Ils devront faire une demande motivée par écrit auprès du Président.

Leur candidature sera examinée par le bureau de l'association qui statuera.

Quelques chiffres sur la société (2016/2017):

- 750 ha baillés - 4 membres du bureau - 9 membres au conseil d'administration - 2 gardes-chasse - plusieurs piégeurs agréés - 27 sociétaires



Bureau : Président : M. Bouvier Guy,
Vice-Président : M. Morange Bernard -Secrétaire: M. Le Mee Jean Michel -Trésorier: M. Fribourg Manu. Contact : M. Guy BOUVIER 2, Kerpaour 22200 Grâces ; tel: 02.96.44.17.08 - 06.73.43.96.56

Le club des grâcieux

Le 14 juin dernier, les « grâcieux » étaient en fête. 100 personnes ont partagé un repas de fin de saison et ont fêté 2 adhérents de 90 ans et 6 autres de 80 ans. On peut adhérer pour 15 € l'année. Réunion du club tous les mardis à 13 h 30 à l'espace multiculturel
Animations: Cartes, Triominos, Boules, Marches.



Grâces Rando

Entrée dans sa deuxième décennie, le club de Grâces rando suit activement son cap dans une ambiance accueillante et décontractée.

Pour cette année 2015-2016, il compte toujours 95 adhérents, propose des sorties le dimanche matin à 8 h 30, le lundi après midi à 13 h 30 et multiplie ses randonnées.

Après avoir sillonné de multiples chemins côtiers et campagnards, alliant le sport et la découverte du patrimoine breton, le club clôture sa saison par sa sortie annuelle, qui cette fois a permis aux randonneurs de découvrir les richesses du pays de Douarnenez lors d'un séjour de 4 jours.



Grâces Gym

L'association GYM GRACES reprend ses cours le lundi 12 septembre et le vendredi 16 septembre à la salle de tennis de Grâces. Les cours de renforcement musculaire tonique sont dispensés par Elise Girondeau les lundis de 14h30 à 15h30 et de 18h30 à 19h30.

Les cours de gym douce sont assurés par Bruno Baccon les vendredis de 9h30 à 10h30. Cotisation annuelle : Pour 1 cours : 70€ ; Pour 2 cours : 120 € (60 € pour les étudiants et les demandeurs d'emploi) (2 essais gratuits)

Contacts: 06.71.89.58.55, 06.84.85.57.54 - graces.gym@gmail.com

Tennis de table Grâces-Le Merzer



Les équipes en championnat

Les deux équipes de régionale se maintiennent. La saison prochaine l'équipe fanion du TTGM évoluera une fois de plus parmi l'élite régionale. L'équipe réserve quant à elle continue de progresser et remporte de plus en plus de victoires.

Les compétitions individuelles

En plus de ces compétitions par équipes, les membres du club, jeunes ou moins jeunes, participent à de nombreuses compétitions individuelles.

- Les individuelles
- Le championnat des Côtes d'Armor individuel
- Le circuit jeune
- Le premier pas pongiste
- La coupe Vétérans

L'école de Tennis de table

Deux fois par semaine le mardi de 17 h à 18 h 30 et le mercredi de 13 h 30 à 15 h, Gilles Tassel, l'entraîneur du Club, accueille les jeunes débutants et confirmés pour leur enseigner les bases techniques de ce sport.

En plus du club Gilles intervient sur le temps scolaire et périscolaire afin de faire découvrir cette activité à tous les enfants de la commune.

Les loisirs

Deux fois par semaine un groupe loisir se retrouve dans la salle Jean Pierre Legrand pour partager du bon temps à la table de ping-pong.

Les moments forts du club en 2016

Comme tous les ans le club a participé à l'organisation d'un tournoi adapei (sport adapté).

Le Club a aussi organisé un vide grenier qui a connu une belle affluence.

Deux tournois scolaires ont vu près de 70 pongistes en herbe s'affronter dans la convivialité.

Le début de la saison prochaine

Le TTGM sera au forum de Kergoz le 3 septembre.

La 18^{ème} édition de son tournoi régional se tiendra le lendemain à la salle omnisport.

Le 8 et 9 octobre les bénévoles du club seront encore mis à contribution pour l'organisation du premier tour du critérium fédéral.

Horaires et tarifs : Licence Traditionnelle

Compétition (jeunes et adultes) 90 €, Licence

Promotionnelle sans compétition: école

de ping : 1 ou 2 séances par semaine, 70 €

Adultes loisirs : 60 €. École de ping encadré

par Gilles (diplômé et salarié du club), mardi 17 h à 18 h 30, mercredi 13 h 30 à 15 h.

Entraînement jeunes encadré par Vincent, vendredi 17 h 30 à 18 h 30; loisir encadré

par André Badier : lundi et jeudi 15 h -17 h.

Entraînement des joueurs compétiteurs :

mardi 18 h 30 20 h, jeudi 18 h - 20 h, vendredi

18 h 30 20 h 30

Informations pratiques, inscriptions, renseignements. Président : Vincent Guibout, mail :

ttgm064@gmail.com, tel 068391566, site web

: <http://ttgm.over-blog.com>

L'alimentation culturelle

L'école de peinture vous accueille toute l'année débutants ou confirmés Du Mardi au Vendredi. Toutes techniques abordées aquarelle, acrylique, huile, couteaux. Le dessin est obligatoire. Une certaine souplesse dans le suivi des cours (à la carte, par 10 ou à l'année)

Enseignement individualisé. L'année se termine le 15 juin avec le démarrage de l'expo qui se tient à la mairie de Grâces du 15 au 30 juin.



L'alimentation culturelle, Ecole de peinture, 1, rue Pierre Pochon 22200 Grâces - 0296443208 - 0699412533

Professeure : Zacchero Christelle, Diplômée des beaux-arts de Paris , Diplômée d'arts plastiques Paris 1 Sorbonne

Horaires : Mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et Mercredi 15 h 15 à 17 h 15

Grâces Méditation

Un besoin de reprendre pied face à un quotidien exigeant, un désir vague de changement, ou une quête personnelle intérieure, les motivations peuvent être très différentes pour se décider à pousser la porte de « GRACES MEDITATION ».

Le seul élément indispensable, c'est un désir sincère. N'attendez pas un « guru », le seul guru est en vous-même, et si vous nous rejoignez c'est pour le découvrir progressivement. Cette découverte repose sur l'expérience, de la manière la plus pragmatique vous évoluerez vers la maîtrise de soi, intégrant progressivement dans votre quotidien les acquis durant les séances. Pratiques collectives et individuelles sont complémentaires pour cette lente transformation. Ce n'est pas seulement une façon de parler, c'est une réalité. Bien souvent quelques mois suffisent pour que votre entourage remarque ces changements positifs, votre mieux être devient évident pour tous et profite à tous.

Nous serons au Forum des associations, les inscriptions se dérouleront du 13 septembre jour de la première séance jusqu'à la mi octobre. Il n'y aura pas d'inscription en cours d'année.

Les cours 1^{ère} année se dérouleront le mardi de 19 h 30 à 20 h 30 dans la salle du presbytère. Après l'acquisition des bases fondamentales, au deuxième trimestre il sera possible de venir également le jeudi avec les plus anciens. Il est possible de faire une séance d'essai avant l'inscription.

La cotisation annuelle est de 50 €

Ne venez pas avant d'avoir pris un contact au 06 81 63 46 74

Alors le « mieux être », c'est pour quand ?

Grâces culture et Multimédia

Une nouvelle année associative s'est terminée en juin. L'assemblée générale qui s'est déroulée le 25 juin a vu la reconduction de tous nos ateliers et notre participation aux TAP's (en anglais et informatique) pour la saison prochaine. Le bureau reste inchangé : Présidente : Isabelle CORRE, Vice-présidents : Martine SABLE et Michel FLA-GEUL, Trésorière : Marie-France BELEGAUD, Secrétaire : Jeanine POREE, Secrétaire adjoint : Jean-Pierre MONNIER. Les tarifs en cours sont

maintenus : Adhésion : 10 € ; Cuisine : 27 € la séance si moins de 40 personnes inscrites, 25 € si plus, paiement à l'année (243 € ou 225 €) (9 séances 2h) ; Anglais : 70 € le trimestre (10 séances 1h30) ou 180 € l'année (30 séances 1h30) ; Généalogie : 10 € l'année (36 séances 2h) ; Œnologie : 180 € l'année (9 séances 2h) ; Informatique : 70 € la session (10 séances 1h30) ou 10 € une séance(1h30) – tablette : 5 € la séance (1h).

Pour vous donner l'envie d'adhérer à notre association, voici ce qui s'est passé dans chaque atelier :

Anglais (Jane ALFORD)

Cette année nous avons eu le grand plaisir de recevoir 29 apprenants répartis en quatre groupes différents, allant du niveau débutant à celui d'intermédiaire+. Comme d'habitude, les cours se sont très bien passés et tous les participants ont abordé les thèmes des cours dans une très bonne humeur (of course !) et avec énormément d'enthousiasme.

Les apprenants ont tous suivi 45 heures de cours, ce qui leur ont permis d'être plus confiants à l'oral et de commencer ou continuer leur apprentissage de la langue anglaise. Aidés par des supports audiovisuels, nous avons traité une variété de sujets (la réservation d'une table au restaurant, la description et l'achat de vêtements dans une boutique ; comment recevoir des invités ; comment appeler les urgences...)

Une autre formation est d'ores et déjà prévue à la rentrée pour chaque groupe afin que les apprenants puissent dans un premier temps consolider les capacités déjà acquises avant de progresser encore plus loin dans leur niveau.

See you all in September !

Cuisine (Guillaume FORNASIER)

L'atelier cuisine a fonctionné avec une séance le premier jeudi du mois et 3 séances le deuxième mardi du mois. Bien que moins nombreux que l'an dernier, nous étions quand même 34 participants. Ces séances étaient attendues avec impatience et la gentillesse de Guillaume, notre cuisinier, ainsi que sa bonne humeur faisaient que toutes les recettes nous paraissaient simples et faciles ! Mais sur le papier seulement ... Nous avons ainsi cuisiné viandes et poissons associées à des légumes anciens et découvert les saveurs riches en goût des épices. Les délicieux desserts ne nous ont pas laissés indifférents, bien au contraire ! Nous serons heureux de reprendre ces cours l'an prochain si notre ami Guillaume est disponible.

Œnologie (Benoît PHILIPPOT)

Pour la seconde année, l'atelier œnologie a accueilli le double de participants répartis en deux groupes. Une fois par mois, nous nous sommes réunis le jeudi à 19 heures pour des séances de dégustation de deux heures. Fidèle à l'esprit de convivialité et de curiosité, Benoît Philippot : notre œnologue et animateur apprécié, a su nous faire découvrir la diversité des terroirs français. Si le crachoir reste l'outil de travail indispensable pour un bon apprentis-



photo Annie Le Morzadec

sage, bon nombre d'entre nous n'ont pas eu le courage ni l'envie certaines fois de l'utiliser et ont ignoré avec délectation ce principe. Aucun reproche n'a été formulé, ce plaisir d'épicurien ne nuit pas à l'acquisition des connaissances. Pour conclure, notre maxime inspirée de Pierre Dac, « nous préférons le vin d'ici que l'au-delà » reste toujours dans notre esprit de confraternité.

Informatique (Alexandra BANDINI-NEVOT)

Cette année, la nouveauté concernant l'informatique a été la mise en place des cours pour les personnes désireuses de parfaire leurs connaissances sur l'utilisation des tablettes et smartphones. Devant la forte demande, les ateliers seront reconduits dès la rentrée, les jours et heures seront à définir à la réunion d'inscription. L'association propose toujours des cours d'informatique en petit groupe pour avoir une évolution et une formation personnalisée qui peut s'adresser au plus grand nombre et toujours sous une formule ludique. Il y a quelques thèmes de formation nouveaux qui seront dévoilés au forum des associations.

Généalogie (Marie-France BELEGAUD et Jean CHAPALAIN)

Cette année, deux ateliers de généalogie ont fonctionné avec 18 participants. Recherches fructueuses certains jours, déception et énervement d'autres jours, mais toujours la bonne humeur au rendez-vous. Découvertes inattendues, recherches régionales, l'aventure généalogique se poursuit, apportant surprises ou confirmation des connaissances familiales. Nous espérons retrouver nos généalogistes l'an prochain et intégrer aux groupes d'autres amateurs que le virus de la recherche aura atteints.

Théâtre

La troupe d'Yvias, invitée par l'association, vient tous les ans présenter sa nouvelle pièce, début janvier.

Plus de 250 personnes ont assisté à la représentation de « on l'enterre aujourd'hui », pièce de Laurent Hugot, le samedi 9 janvier 2016.

Nous espérons vous voir nombreux le samedi 7 janvier 2017 pour un nouveau moment de fous rires.

Projets 2016/2017

Renforcer la section informatique en créant de nouvelles activités comme le visa internet parrainé par le conseil régional, les jeux en réseau (possible maintenant grâce à l'arrivée de la fibre), le couplage informatique-généalogie et bien d'autres qui seront proposées sur le stand lors du forum des associations.

Proposition de « sorties nature » en forêt à chaque saison : pouvoir découvrir les changements de la nature à différents moments de l'année, ramasser des châtaignes, des champignons, des fleurs....(Pour l'instant, réservé aux adhérents)

Les différents cours reprendront fin septembre ou début octobre. Pour tous renseignements : Isabelle CORRE 02 96 21 01 86 ou e-mail : assogracescm@gmail.com ou page facebook Grâces Culture et Multimédias

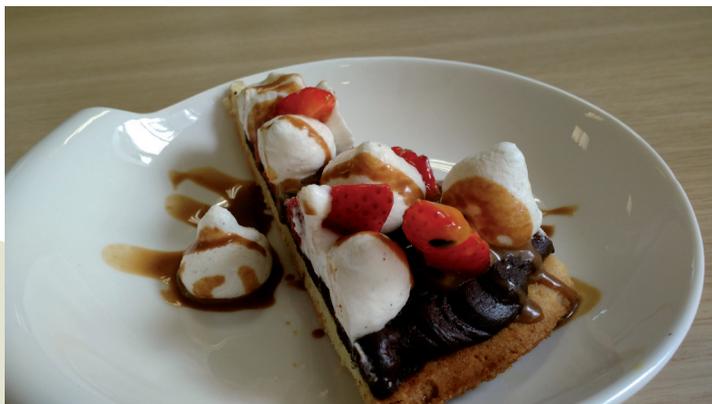


photo dessert Marie-France Belegaud.

Dimanche 4 septembre : Bal du club des grâcieux
Vendredi 23 septembre: spectacle en 2 parties au profit de la mucoviscidose
Dimanche 25 septembre : salon de la vente à domicile
Dimanche 16 octobre : foire à tout
Samedi 29 octobre : Club de twirling, soirée crêpes
Samedi 5 novembre : Open de billard
Dimanche 17 avril : foire à tout
Vendredi 11 novembre : repas
Dimanche 13 novembre : bal du club des Grâcieux
Dimanche 4 décembre : bal de la Fnaca
Dimanche 18 décembre : Marché de Noël

Agenda

2017

Samedi 7 janvier : Grâces Culture Multimédia : Théâtre
Dimanche 8 janvier : APE Grâces : loto
Samedi 14 janvier : AS Grâces
Dimanche 5 février : Tréteaux Guingampais, théâtre

Expositions :

Les enfants de la guerre se racontent : du 7 au 18 novembre
Michèle Misan, photo du tourneur sur bois : du 15 au 30 septembre
et démonstration d'un tourneur sur bois.
Cadréa du 7 AU 15 octobre

D'autres expositions et événements sont susceptibles de s'ajouter

Laurent CHANDEMERLE en spectacle !



Au profit de la lutte contre la Mucoviscidose

Parrain de l'Association « La Pierre LE BIGAUT-Mucoviscidose, l'imitateur qui a œuvré aux côtés de Patrick SEBASTIEN dans l'émission les Années Bonheurs, se produira sur la scène de l'espace multiculturel

le vendredi 23 septembre 2016.

Ce spectacle basé sur l'humour et la chanson débutera, en première partie, avec la chanteuse BETH venant en voisine de Guingamp et l'humoriste Lamballais Pascal CANTIN.

**Belle soirée en perspective qui va ravir vos zygomatiques !
Renseignements Association La Pierre LE BIGAUT-Mucoviscidose
au 02 96 32 15 80 ou 06 82 81 25 66**